



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Discours de la Directrice générale de l'UNESCO

Audrey Azoulay,

**à l'occasion du lancement du rapport mondial 2018 "Repenser les
politiques culturelles"**

UNESCO, 14 Décembre 2017

Monsieur Fernando Griffith, Ministre de la Culture du Paraguay, Président du Comité de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Professeur Yudhishthir Raj Isar, Coordinateur du rapport mondial,

Madame l'Ambassadrice de Suède,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir de lancer avec vous ce deuxième rapport mondial de l'UNESCO sur les politiques culturelles, dans le cadre de la 11ème session du comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Cette belle Convention de 2005 - ratifiée par plus de 146 parties, dont l'Union européenne - a été un phare et un soutien pour les Etats membres pour défendre leurs artistes, leur culture, à travers le lien social et aussi le développement économique.

Cette convention est née d'un combat – car la diversité est toujours un combat.

Ce rapport nous montre les points d'application de la convention, les enjeux actuels, comme le rôle du service public, le numérique, les accords commerciaux, la mobilité des artistes, l'égalité homme-femmes, la liberté artistique.

Je voudrais remercier tous les experts qui ont nourri ce rapport de leurs réflexions, de leurs analyses, de leurs chiffres, et qui contribuent à ce partage de bonnes pratiques, à cette émulation positive qui est au fondement de l'action de l'UNESCO.

Durant la dernière décennie, nous avons vu émerger de nouvelles tendances fortes et le développement de nouvelles initiatives culturelles.

La part moyenne des revenus dégagés par les films nationaux est passé de 14% à 18% dans les pays développés. Elle a même augmenté de 10 à 25% dans les pays en développement, ce qui est tout à fait significatif et marque une rupture avec les tendances antérieures à l'adoption de la Convention.

Quelques exemples de cette nouvelle dynamique : le Kenya a intégré la culture dans le plan de développement durable à long terme du pays, en insistant sur l'importance du dialogue entre les diverses cultures du pays et de la coopération internationale dans le transfert d'information et de technologie.

La République de Corée a désigné pour chaque mois une « Journée de l'exploration culturelle », donnant un accès gratuit à des installations culturelles publiques, musées, bibliothèques, conservatoires, à travers tout le pays.

La Nouvelle Zélande a modifié sa politique d'immigration pour permettre aux créateurs étrangers d'obtenir plus facilement un visa, facilitant la mobilité des artistes.

Le Honduras a renforcé la diversité culturelle en créant des Conseils régionaux de la Culture pour développer les activités et les politiques culturelles locales.

Tous ces exemples témoignent du rôle de plus en plus reconnu de la culture comme vecteur de développement économique et social.

Développement économique, parce que la culture crée de l'emploi et de la richesse – près de 30 millions au total dans le monde, significativement plus jeunes, plus ancrés localement et plus verts et nous devons continuer à mesurer l'apport de la culture dans la création de richesse et pour l'emploi.

Développement Social également parce que la culture n'est pas une marchandise : elle porte des valeurs et des identités, elle donne des repères pour vivre ensemble.

Nous avons la responsabilité d'aider à construire des politiques plus robustes, plus efficaces, plus adaptées à ce monde où nous sommes.

Mais la diversité reste un combat, en 2018 comme en 2005.

Parce qu'il faut adapter aux enjeux du numérique, non pas nos principes mais nos modes d'action.

Je veux saluer à cet égard le travail réalisé par nos experts et les Etats membres sur l'adoption de directives opérationnelles pour la Convention qui lui donne les outils pour s'affirmer dans le numérique.

La diversité de l'offre culturelle en ligne ne se protège pas de la même façon que dans l'univers physique, et le jeu des algorithmes nous conduit généralement au même alors que l'esprit de la Convention est justement d'aller vers l'autre.

Le monde digital bouleverse aussi les mécanismes de rémunérations de la création. Il est trop souvent aussi un univers où les grandes multinationales échappent aux contributions obligatoires et donc aux mécanismes de financement sectoriel de la création.

Autre combat, celui de préserver la force de cette convention par rapport à d'autres textes normatifs. Nous avons tous en tête les tentations récurrentes d'inclure dans les traités commerciaux les secteurs culturels, et la mobilisation qui est à chaque fois nécessaire pour affirmer la spécificité des biens et services culturels.

Aujourd'hui, c'est aussi via le droit nouveau du commerce électronique que se niche le risque de défaire le droit à protéger sa culture. C'est un enjeu majeur car lorsque la culture s'exprime à travers le numérique, elle relève bien de la culture, et non du commerce.

Troisièmement, nous devons tirer les conséquences de nos convictions sur l'importance de la diversité culturelle dans nos outils d'aide au développement.

Malgré l'importance reconnue de l'économie de la création dans la croissance et l'emploi, la part de l'aide publique consacrée à la culture est au plus bas, 0.2% soit la moitié de son niveau de 2005.

C'est ce constat qui nous a poussé à organiser un dialogue avec les agences de développement comme l'AFD ou la Banque africaine de développement hier à l'UNESCO.

Autre défi, celui de l'inégalité hommes-femmes, criante dans certaines professions, où les femmes sont absentes ou bien dotées de moyens de travail bien inférieurs à ceux des hommes.

Celui du recul de la liberté artistique, ou bien encore de l'inégalité Nord-Sud des artistes devant la possibilité de voyager et de se produire dans le monde.

La Convention sur la diversité culturelle a permis d'améliorer « la circulation des œuvres » mais celle des artistes reste contrainte par d'autres enjeux.

Mesdames et Messieurs, je crois que les débats que vous aurez sont à la hauteur de cet enjeu politique central.

Car la diversité, c'est la reconnaissance à la fois de l'histoire et de l'identité de l'autre et de soi-même, c'est donc l'idée magnifique d'universalité que nous traitons à travers elle.

Je voudrais citer Azar Nafisi, auteure iranienne qui nous dit que « *les œuvres d'imagination sont comme les canaris des mines de charbon, c'est à leur aune qu'on évalue la santé de toute une société.* »

Cet imaginaire est nourri par les artistes, il est parfois appauvri par la sécheresse du tout-numérique, détourné par les fanatismes qui cherchent à s'en emparer, et la création doit rester ce lieu de dialogue puissant là où partout ailleurs, les mots se durcissent.

Je veux conclure en remerciant le Gouvernement suédois qui a soutenu cette édition du Rapport mondial et vous souhaiter de fructueux débats, qui nourriront à leur tour sociétés civiles et gouvernements pour repenser les politiques publiques.